

pas et n'utilisons pas un désherbant qui protégera effectivement la région boisée, nos efforts de reboisement seront presque vains et nous ne pourrons compter sur aucune récolte.

Je comprends le point de vue des écologistes qui s'opposent à ce que nous vaporisons les forêts. Toutefois, je leur demande de comprendre le mien aussi. Je suis allergique à la laine. Dois-je former une association regroupant tous ceux qui sont allergiques à la laine et dire: «Détruisons tous les moutons, parce que je suis allergique à la laine?» Je soutiens, monsieur le Président, que ce serait aussi raisonnable que l'interdiction de toutes les vaporisations, ce que réclament les écologistes. Voilà le problème.

Je songe plus particulièrement à l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick que je connais si bien. Non seulement au Nouveau-Brunswick mais au Canada en général, nous devons commencer à cultiver nos forêts. Je ne veux pas tomber dans le sectarisme, parce que cette question me tient trop à cœur. Toutefois, je veux dire une chose. Si au Canada et à la Chambre on appuie une saine gestion forestière, je demanderai alors à tous les députés de permettre au comité des forêts de siéger afin d'étudier les meilleures méthodes de gestion forestière que nous puissions adopter. Les efforts que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et moi avons faits pour organiser des réunions de ce genre le printemps dernier se sont heurtés à la conception que quelqu'un se faisait de la mission du comité et il ne s'est tenu qu'une réunion ou deux.

• (1630)

Comme nous n'allons pas céder au sectarisme, je vais appuyer le gouvernement et je demande à tous les ministériels, ministres et députés de l'arrière-ban, de m'appuyer. Étudions l'industrie forestière au comité. Étalons au grand jour tous les faits concernant les dangers des insecticides, la gestion des forêts, les incendies et la rotation des plantations d'arbres. Apprenons ainsi à comprendre l'importance économique de la sylviculture, pourquoi elle mérite l'attention de ce comité et pourquoi il nous faut un ministre des forêts.

Depuis que je suis à la Chambre, monsieur le Président, les forêts relèvent du ministre de l'Environnement. L'inévitable conflit d'intérêts n'a jamais été résolu. C'est l'environnement qui préoccupait les employés à tous les niveaux dans le secteur de la foresterie. Je me demande si le sous-ministre adjoint chargé des forêts pouvait voir le ministre et combien de fois on lui a répondu de s'adresser à son sous-ministre plutôt qu'au ministre lui-même. Cela s'est produit, monsieur le Président. Je ne pense pas que le ministre actuel le sache et il faut dire que cet état de choses existait dans le ministère à son insu.

Au Nouveau-Brunswick, les premières mesures de reboisement ont été prises par la société Irving et elle mérite qu'on reconnaisse qu'elle a ouvert la voie. Elle en est maintenant presque au stade où elle plante autant d'arbres qu'elle en récolte. Elle a donné l'exemple qui a incité le gouvernement et d'autres exploitants forestiers à prendre plus de mesures de

reboisement. Mais cela nous amène à la gestion des forêts. Si nous ne les gérons pas de façon que les parcelles reboisées soient productives, les pertes seront graves, tant pour Irving et la province du Nouveau-Brunswick que pour tous les autres intéressés.

On nous a dit de ne pas utiliser de pesticides, mais de gérer les forêts. Nos forêts sont dans un tel état que si nous nous mettons à l'œuvre dès maintenant, nous pouvons espérer, au mieux, un approvisionnement suffisant en bois à pâte dans 30 ou 40 ans, 50 ans dans certaines régions, selon la capacité du sol. Pour ce qui est du bois d'œuvre, il faudra compter de 40 à 70 ans. Enfin, si nous parlons de feuillus, il faudra attendre 100 ans. Voilà le genre de programme de gestion que nous devons mettre en place. Mais nous ne pouvons pas attendre aussi longtemps; nous devons préserver les arbres que nous avons. Par conséquent, non seulement devrions-nous avoir un ministre chargé des forêts, mais nous devrions immédiatement, avec ou sans ministre, confier à un comité le soin de faire une étude en profondeur. Et je mets le député de Northumberland-Miramichi au défi: mettons-nous à l'œuvre.

---

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**Le président suppléant (M. Corbin):** En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Le revenu national—La désignation d'une commission scolaire de la Colombie-Britannique comme organisme de charité; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes—La télévision payante—La vente du réseau Premier Choix b) On demande au ministre de réviser la décision du Conseil; le député de Peterborough (M. Domm)—La conversion au système métrique—Le jugement de cour sur la légalité des systèmes de mesures impériales et métriques—La position du gouvernement b) On demande si le ministre ira en appel.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Riis:

Que le gouvernement réagisse à la crise qui sévit dans le secteur forestier en  
1) créant un nouveau ministère des Forêts qui serait chargé de faire progresser l'industrie forestière du Canada;